

DELIBERATION 81/67 : COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS ET DE BASKET : SIGNATURE
DES MARCHES

Vu la délibération du 9 Septembre 1980 autorisant le Maire à lancer un appel d'offres restreint pour la couverture du terrain de tennis et de basket,

Vu la décision de la Commission d'ouverture des plis du 24 Septembre 1980 ayant dressé la liste des entreprises admises à soumissionner,

Vu la décision de la Commission d'ouverture des plis du 16 Mars 1981 ayant déclaré l'appel d'offres infructueux et décidant de négocier par marchés de gré à gré, en priorité avec les entreprises les moins disantes,

Sur le rapport de négociations de Monsieur MALOT, Architecte de l'opération, après appel d'offres infructueux,

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, propose de retenir les entreprises les moins disantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les entreprises suivantes, déclarées les moins disantes par la Commission des marchés, pour exécuter les travaux de couverture du terrain de tennis et de basket, pour le montant T.T.C. de 897 958 F 91 :

. lot N° 1 : Gros-Oeuvre-VRD	C.I.B.	307 161 F 18 TTC
. lot N° 2 : Charp. Couv. bardage	BARBOT	435 136 F 69 TTC
. lot N° 4 : Electricité	CROUVIZIER	51 941 F 57 TTC
. lot N° 5 : Serrurerie	GUIDON	61 622 F 40 TTC
. lot N° 6 : Peinture	FALCHI	22 697 F 08 TTC

- autorise le Maire à signer les dits marchés,

- rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 1981.